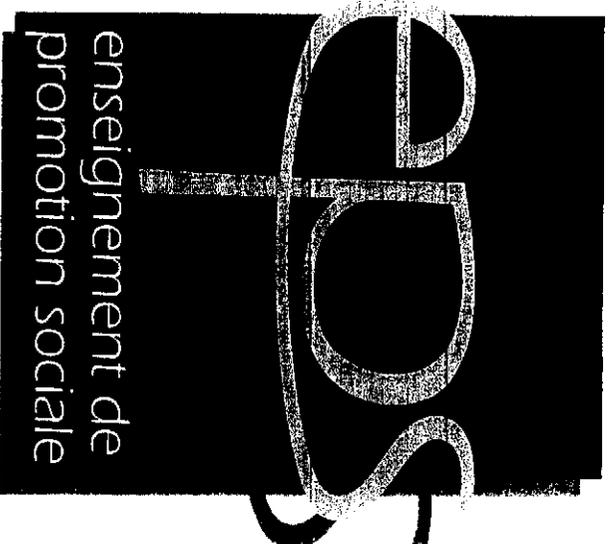


COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - RÉSEAUX - NIVEAU ÉLÉMENTAIRE

*INRES.*

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

*709*

CODE: 753225U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française  
sur avis conforme de la Commission de concertation: 8 août 1996

# INFORMATIQUE - RÉSEAUX - NIVEAU ÉLÉMENTAIRE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités:

- de permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension de la notion de réseau local;
- d'initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation de réseaux;
- d'initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à la communication entre environnements (systèmes) informatiques;
- de développer:
  - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
  - des méthodes de travail transférables;
  - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (autoformation);
  - des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées.

### 2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

- d'installer et de configurer un système d'exploitation mono-utilisateur;
- de formater une disquette;
- de gérer des fichiers sur disques;
- d'effectuer des copies de sauvegarde et des *backups*;
- de retrouver les informations sauvegardées et effacées;
- d'utiliser les principales commandes de base et les outils d'aide.

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation  
INFORMATIQUE - SYSTEME D'EXPLOITATION  
ou  
INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION

### 3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
			<u>          </u>
		Total des périodes	40

*29/11/2018*  
*405/995*

NB 1 période comporte 50 minutes.

### 4. PROGRAMME

Étant donné un réseau local correctement installé, l'étudiant sera capable:

- d'expliciter les concepts de base suivants:
  - notion de réseau, buts, justification;
  - éléments d'un réseau: matériel, logiciel, système d'exploitation;
  - types et architectures de réseaux;
- d'exploiter les concepts et principes de base d'utilisation d'un réseau:
  - répertoires, droits d'accès, notion d'utilisateur;
- de faire démarrer et de clôturer une session sur une station réseau;
- d'utiliser les fonctions de base d'exploitation d'un réseau pour:
  - ajouter ou supprimer un utilisateur;
  - ajouter ou supprimer des droits d'accès aux répertoires et fichiers;
  - sauvegarder et protéger des fichiers et données;
  - imprimer;
  - supprimer l'impression en attente;
- de résoudre des problèmes courants du réseau, particulièrement en matière de connexion de la station de travail et d'impression;
- de consulter la documentation de référence d'un tel environnement informatique.

### Recommandations

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique.

### 5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à un système informatique connu sur lequel est installé le système d'exploitation réseau, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, face à une tâche précise:

- d'établir une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche;
- d'utiliser ses savoirs et savoir-faire selon une démarche structurée, pour effectuer des opérations sur réseau comportant au moins un des points suivants:
  - le démarrage et la clôture d'une session sur une station de travail;
  - la suppression et l'ajout d'un utilisateur;
  - la manipulation de la file d'attente d'impression: envoi, suppression;
- de consulter la documentation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, on appréciera dans quelle mesure la démarche suivie débouche sur une réalisation qui respecte tous les critères formulés dans l'énoncé.

## 6. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

13  
14

---

*Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bayay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.  
L'ensemble des 24 dossiers de la section «Technicien en utilisation de l'informatique - Option bureautique» peut être obtenu à la même adresse au prix de 300 francs.*